



Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 16 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL salue l'adoption du contrat d'objectifs et de performance du CNPF

Le CNPF, établissement public dont la mission est de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées françaises en promouvant une gestion forestière durable, vient de se doter d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2017-2021.

Au terme de quelques mois de travail, après une présentation à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois en septembre 2016, le conseil d'administration du CNPF a adopté le 8 novembre 2016, à l'unanimité, le nouveau COP.

Ce contrat forme un projet ambitieux pour le CNPF, qui s'articule autour des objectifs du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), tient compte des axes de progrès de la Mission innovation 2025 (MIF 2025) et des objectifs du Comité stratégique de la filière bois (CSF bois). Il s'organise autour de 3 axes :

- 1/ Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- 2/ Conduire les changements par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- 3/ Adapter le fonctionnement du CNPF à sa nouvelle organisation.

Ce contrat sera mis en œuvre dès 2017 au travers d'un plan d'actions.

" L'adoption de ce COP à l'unanimité du Conseil d'administration du CNPF est une étape importante supplémentaire dans le partenariat stratégique du ministère avec les forestiers privés. Avec l'adoption de ce contrat pour la forêt privée, et après la signature du COP ONF le 7 mars dernier pour la forêt publique, toute la filière forêt-bois peut désormais compter sur la mobilisation sans faille de ces deux opérateurs de l'amont forestier au service d'objectifs ambitieux, lesquels requièrent une mobilisation forte et conjointe des acteurs de la forêt publique et de la forêt privée. ", a souligné Stéphane LE FOLL

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 4 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr 3 81
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr